LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

# Réforme des retraites et 49.3 : après le mépris, la lâcheté

**Christopher Pereira**

La situation devient complètement absurde. Alors que le Conseil constitutionnel retoque la réforme des retraites, que l'Inspection Générale publie un rapport accablant sur les E3C et qu'un mouvement historique tant dans l'ampleur que la durée s'est construit depuis le 5 décembre, le gouvernement persiste dans une réforme d'une rare violence sociale. C'est peut-être ça, le problème. Comment continuer à répondre, à proposer des alternatives, à toute une caste qui n'écoute pas, qui ment et qui méprise ses interlocuteurs ? Car, en face, ils n'ont rien de constructif à proposer. Les propos de Jean-Michel Blanquer, interviewé par Léa Salamé le 26 février sur France Inter, sont d'ailleurs consternants tant ils sont mensongers dans la bouche de celui qui est depuis longtemps un spécialiste de la langue de bois.

**« Les professeurs les mieux payés d'Europe »**

Le mépris, premièrement, c'est de nous regarder dans les yeux et de nous mentir sans scrupule. Et pour cela, rien ne vaut quelques morceaux choisis de cette interview. En effet, Jean-Michel annonce beaucoup de choses mais ce sont surtout des annonces, sans chiffres concrets, sans programme concret non plus. C'est bien beau de déclarer « Je

## SOMMAIRE

Édito - Réforme des retraites et 49.3 : Après le mépris, la lâcheté..... 1
E3C : Comment Blanquer détruit le bac..... 4
Violence d'Etat contre les contestations lycéennes (Volet1)..... 7
8 mars toute l'année : En lutte contre toutes les formes de sexismes.....9
49.3 : SUD éducation dénonce un coup de force du gouvernement.....10
Adhérez à SUD éducation !.....11
SUD éducation rejoint la blackweek contre blackrock.....12

*Permanences tous les lundis*
**Local Solidaires 66**
**4 bis, avenue Marcelin Albert**
**66000 Perpignan**
06.84.89.01.17
66-11@sudeducation.org
www.sudeducation66.org
Sud éducation 66-11

## "EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel
édité par Sud Education 66-11
3, impasse San Gil - 66000 Perpignan
et imprimé par Routage Catalan
58, avenue de Rivesaltes
66240 Saint-Estève
n° 65 - Mars - Avril - Mai 2020
ISSN 2427-5026
n° de CPPAP : 0923 S 06756
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication : Benjamin Garcia

## L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Nicolas Pierre (déchargé)
- Héléna Molin (déchargée)
- Christopher Pereira (déchargé)
- Marc Anglaret
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Raphaël Desalle
- Matthieu Faure
- Roxane Harington
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Emmanuel Peroy

veux faire des professeurs français les professeurs les mieux payés d'Europe », mais ce n'est qu'une déclaration. Et soit dit en passant, y a du boulot pour y arriver et ça passe par autre chose qu'une pseudo-augmentation de 100 € pour les nouveaux professeurs. En effet, rappelons-le, le salaire brut moyen annuel d'un prof du secondaire en France en début de carrière est d'environ 30 000 € contre 50 000 € en Allemagne et 70 000 € au Luxembourg. À l'échelon maximal, il est de 65 000 € en France, 70 000 en Allemagne et 130 000 au Luxembourg. Or, nous voyons mal M. Blanquer doubler le salaire des enseignants. Qu'il dégèle déjà notre point d'indice, avec rattrapage des 10 dernières années. Cela augmenterait nos salaires d'environ 300 € en moyenne, déjà bien plus que les valorisations promises.

**Une rémunération soumise au « mérite »**

Enfin, c'est complètement assumé et dit. Une partie de cette valorisation sera bien soumise à ce que M. Blanquer appelle « le mérite ». Soit une notion tout de même difficile à cerner et évaluer. Pour notre hiérarchie, quel sera le professeur méritant ? Celui qui accepte tout ce qu'on lui impose, qui ne fera jamais grève, qui ne contestera jamais rien, qui acceptera des missions sur son temps de vacances, de cumuler des heures supplémentaires au mépris des créations de postes. Bref, celui qui croit et obéit sans discuter aux ordres de la caste dominante qui n'a de cesse que de protéger ses intérêts financiers au détriment de l'intérêt collectif. Primo Levi, survivant d'Auschwitz, disait : « Les monstres existent, mais ils sont trop peu nombreux pour être vraiment dangereux ; ceux qui sont plus dangereux, ce sont les hommes ordinaires, les fonctionnaires prêts à croire et à obéir sans discuter ». Le voilà, le bon méritant de M. Blanquer ! Et cela s'accorde tellement bien avec le premier article de la loi dite Pour une école de la confiance et qui consiste à museler encore davantage les enseignants.

**Une redéfinition du métier d'enseignant**

Ce que vise le gouvernement, par la loi Dussopt, loi dite de Transformation de la fonction publique, c'est tout bonnement la casse du service public et du statut de fonctionnaire. C'est dans cette ligne que s'inscrit Blanquer quand il soumet la valorisation à une redéfinition du métier. La novlangue fait son travail dans les discours : « mérite », « flexibilité », « universelle ». Qu'on peut remplacer par « soumission », « mouvement forcé », « ciblée ». Le ministre déclare ainsi : « On se plaint que les compétences des professeurs ne sont pas reconnues, par exemple, vous parlez bien une langue étrangère mais vous enseignez une autre discipline, on n'en fait rien dans le système ». D'abord, c'est faux puisqu'il y a les DNL. Ensuite, parler bien une langue ce n'est pas savoir l'enseigner. Enfin, cela

veut dire que vous irez remplacer le professeur de langue s'il est absent. C'est comme ça que vous serez méritant. Et si vous ne le faites pas, ne vous étonnez pas d'avoir un mauvais emploi du temps à la rentrée ou d'être mal noté dans vos rendez-vous de carrière puisque de toute façon le pouvoir des chefs d'établissement sort renforcé par les réformes successives de l'Éducation nationale. L'enseignement bi-disciplinaire, la mobilité forcée, tout est déjà dans les tiroirs. Et si vous n'êtes pas content, les RH vous pousseront gentiment vers la sortie grâce à une rupture conventionnelle, déjà actée le 31 décembre 2019. Le statut de fonctionnaire est clairement attaqué.

**Surdité face à la colère des enseignants**

Enfin, dernière grande déclaration de notre ministre, la mise en place d'une grande consultation en ligne des professeurs pour tenir compte de l'avis des professeurs sur l'Éducation nationale. Cela a donné lieu à, peut-être, la meilleure question de Léa Salamé, laquelle se demande si ce n'est pas une manière de court-circuiter les syndicats. Blanquer nie, bien évidemment, mais comment ne pas le constater ? D'un coté, nous avons trois mois de luttes (grèves, manifestations, blocages), une mobilisation historique par son ampleur et sa durée (notamment chez les enseignants), des millions de grévistes soutenus par 60 % de la population, des salaires gelés depuis 2010 et jusqu'au moins 2022 ainsi que des enseignants grands perdants sur la réforme des retraites. En face, nous avons un gouvernement qui use de la répression policière pour passer en force, y compris sur nos élèves, une réforme pointée du doigt par l'avis négatif du Conseil d'État, des fausses promesses de revalorisation, des mensonges et des simulations truquées, et enfin un gouvernement qui en profite pour accélérer la casse du statut de fonctionnaire et augmenter le temps et la charge de travail des enseignants. Dans ce cas, il est indécent de la part du ministre de parler de dialogue social.

Comme si un tel mépris n'était pas suffisant, Édouard Philippe prétexte un conseil des ministres autour de la crise du coronavirus pour annoncer l'utilisation du 49.3 pour faire passer de force sa réforme. C'est désormais avec lâcheté que le gouvernement s'entête dans une stratégie de dépeçage des conquis sociaux et de remise en cause du système social français. Il est important de continuer à se mobiliser. L'intersyndicale interprofessionnelle a proposé une prochaine journée de mobilisation nationale le 31 mars. Cette date paraît lointaine au regard du mécontentement de la base. La fédération Sud éducation appelle clairement à une Blackweek de grève générale à partir du 16 mars. En attendant l'appel des autres syndicats et face à la provocation du 49.3, nous devons dès à présent continuer à nous rassembler en AG et à organiser des actions locales avec, comme ligne de mire, la Blackweek et le retrait du projet de réforme.

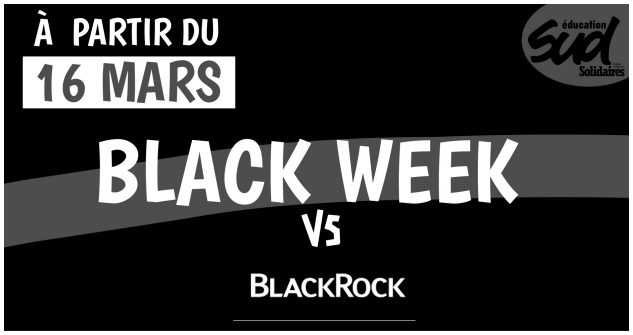

# E3C : comment Blanquer détruit le bac

## Héléna Molin et Marc Anglaret

Les E3C (épreuves communes de contrôle continu), grande nouveauté du bac « nouvelle formule » concocté par J.-M. Blanquer, sont des épreuves que les élèves passent dans certaines matières aux deuxième et troisième trimestres de l'année de première, et au deuxième trimestre de la terminale. Elles représentent 30 % de la note finale du nouveau bac, les notes des bulletins scolaires 10 % et les épreuves terminales (qui constituent la quasi-totalité de la note dans le bac ancienne formule) 60 %. Les élèves de 1ère les inaugurent donc cette année.

**Les arguments du ministre pour justifier la réforme du bac et les E3C**

Lorsqu'on demande à J.-M. Blanquer de justifier l'introduction massive du contrôle continu[1] dans le bac, il répond notamment :

— que le bac avait perdu sa valeur symbolique. Et en quoi les E3C l'augmentent-ils ? Mystère... **En réalité, les E3C vont faire baisser la valeur du bac pour les élèves des quartiers populaires.**

— qu'il est injuste pour les élèves d'être évalués uniquement sur quelques notes obtenues lors d'examens terminaux, auxquels on peut échouer en raison du stress notamment. Mais avec cette réforme, **les élèves sont en évaluation permanente** et la moindre note obtenue dans l'année compte pour le bac, y compris par exemple un zéro pour un devoir non rendu. Ce n'est pas stressant, ça ?

**La fin du diplôme national du baccalauréat**

La conséquence la plus grave de cette réforme du bac, c'est qu'elle signe **la fin du baccalauréat comme examen national**. Jusqu'ici, tou·te·s les élèves d'une même série passaient les épreuves le même jour, sur les mêmes sujets. Les conditions rigoureuses d'anonymat et de brassage des copies garantissaient une correction neutre, quelle que soit la « cote » de l'établissement d'origine des candidat·e·s. **Une mention « très bien » dans une même série avait ainsi la même valeur, qu'elle soit obtenue par un·e élève d'Henri IV à Paris ou par un·e élève d'un lycée de quartier populaire**, puisqu'ils ou elles avaient passé les mêmes épreuves. Les professeurs n'étaient en outre pas juges et parties, puisqu'ils ne savaient pas sur quels sujets leurs élèves allaient composer.

**Tout cela est terminé : les professeurs décident, lycée par lycée, des sujets que traiteront leurs élèves.** Ayant à cœur de les faire réussir, beaucoup seront tentés de leur donner un sujet proche de ceux qui ont déjà été traités. Certes, les professeurs ne corrigent théoriquement pas leurs propres élèves, mais les modalités du brassage sont floues et laissées à l'appréciation des établissements. Conséquence : **le bac est en grande partie un « bac maison » rendant le choix du lycée d'autant plus déterminant pour les futur·e·s étudiant·e·s**. On sait que les algorithmes de Parcoursup prennent déjà largement en compte le critère de la supposée hiérarchie des lycées. Mais **le bac Blanquer entérine et accroît ce tri social**.

Bien sûr, avec l'ancien bac, on était loin d'une situation idéale : **la reproduction sociale s'est d'ailleurs aggravée au cours des dernières décennies, et l'école y joue malheureusement un rôle central**[2]. Mais au moins l'ancien système permettait-il à quelques brillants élèves issus des quartiers populaires de faire des études prestigieuses, puisque leur bac avait la même valeur que celui des enfants des familles aisées. C'était encore trop « égalitaire », semble-t-il...

**Les élèves en évaluation permanente**

Les notes obtenues aux E3C comptent à hauteur de 30 % pour le bac ; elles ne peuvent donc pas compter une deuxième fois dans les bulletins. On assiste donc à **une multiplication des évaluations au cours de l'année, au détriment des apprentissages**. Ce n'était pas le cas dans l'ancien bac, dont les épreuves étaient regroupées après les cours, en fin d'année. Ajoutons à cela les nouveaux programmes, parfois complètement inadaptés par

leur trop haut niveau d'exigence, comme en spécialité mathématiques, ou demandant un travail titanesque aux profs comme en français en première. On comprend pourquoi élèves et professeurs se sont mobilisés contre les E3C.

**Des conditions d'examen inacceptables pour les élèves et les profs**

À tout cela s'est ajouté **une impréparation et un amateurisme inédits** : des modalités d'évaluation connues bien après la rentrée, la banque nationale des sujets d'E3C livrée à peine une semaine avant les vacances de Noël, de nombreux sujets bâclés et comportant des erreurs…

Quant à la rémunération de la correction des copies, elle est d'autant plus scandaleusement faible (de l'ordre de 1,42 € par copie, voire moins !) que cette correction vient en surplus de la charge de travail habituelle.

De plus, en voulant faire passer sa réforme en force, **J.-M. Blanquer a mis sous pression les équipes de direction des lycées, au point que, fait rarissime, le SNPDEN (Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale – UNSA), majoritaire et pourtant peu enclin à la contestation, a fait part de son opposition aux E3C !** Quant au SNUPDEN (affilié à la FSU), il fait dans un communiqué les trois constats suivants : « les conditions actuelles ne permettent pas l'équité de traitement des candidats ; des dysfonctionnements majeurs sont avérés ; les tensions dans les établissements mettent en danger, à différents niveaux, les élèves et les personnels. ». Il demande donc la transformation des E3C en épreuves terminales.

**Quelques exemples de dysfonctionnements et d'irrégularités** lors de la première session des E3C. **Lycée Vaucanson** à Tours : la proviseure a donné aux élèves le chapitre à réviser en histoire-géographie trois jours avant l'épreuve ! **Lycée Buisson** à Elbeuf : les élèves ont composé sans surveillant et ont pu se filmer en train de composer avec leurs portables ! **Et il n'aura fallu que quelques jours pour que la majeure partie des sujets avec leurs corrigés soient disponibles en ligne** ! C'est bien d'épreuves du bac dont nous parlons ici, bac auquel J.-M. Blanquer prétend redonner de la valeur ! Une carte recensant toutes les irrégularités ayant eu lieu durant les E3C a été mise en place[3]. Mais comme le répète à l'envi notre ministre : « tout se passe normalement » !

Sauf que… dans d'innombrables établissements, les E3C ont été repoussées suite notamment à des mobilisations de lycéen·ne·s. Tellement repoussées parfois qu'elles ont été… purement et simplement annulées ! Ainsi au lycée Turgot, dans le 3e arrondissement de Paris, le proviseur a jeté l'éponge : « Ces épreuves du deuxième trimestre sont donc annulées pour cette année », a-t-il annoncé par mail aux parents d'élèves. Qu'on se rassure donc : on peut très bien vivre sans les E3C !

**Une répression inédite de la contestation**

Compte tenu de toutes ces aberrations, la contestation était inévitable. Elle a eu lieu partout en France, sous des formes diverses. **Blocages de lycées et refus de composer** des lycéens dans de nombreux départements. Dans certains cas, la direction « bienveillante » a accepté un report des épreuves. Dans d'autres, les **pressions, menaces et répressions** ont été très fortes !

**Lycée Valin** de La Rochelle : **zéro aux épreuves pour les élèves bloqueurs ou supposés tels** par

la direction qui les a traqués sur les réseaux sociaux ! Mais face aux menaces de plaintes au Tribunal administratif, le Ministère a annulé les zéros.

**Lycée Touchard-Washington** au Mans : c'est à coup de **gaz lacrymogène** que la police contraint certains élèves à passer les épreuves !

**Lycée Montesquieu** de Bordeaux : la direction organise **un escape game surprise** aux élèves de première qui sont enfermés dans le lycée (même les issues de secours sont cadenassées !) avec leurs surveillants (non-informés du projet de la direction) pour passer les trois épreuves à la suite ! Après des crises de paniques et un tollé général, ils sont libérés au bout de deux heures et les épreuves reportées !

**Lycée Maurice Ravel** de Paris : **après un feu de poubelle, quatre élèves sont interpellés et placés en garde à vue avec prolongation au-delà de 24 heures, dans des conditions épouvantables** (refus de papier toilette, humiliations diverses...)

Lycée Hélène Boucher de Paris : une centaine d'élèves refusent de passer les E3C et font un sit-in ; la proviseure appelle la police ; une dizaine de **policiers armés, certains le visage encagoulé, se postent à l'extérieur et à l'intérieur du lycée**.

Les E3C diminuent le stress des élèves, on vous dit ! On pourrait malheureusement donner encore de nombreux exemples de ce genre.

**L'Inspection Générale avec nous !**

Le 27 février dernier, l'IGÉSR (Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, qui regroupe tous les Inspecteurs Généraux des différentes disciplines), pourtant placée sous l'autorité de J.-M. Blanquer, a rendu publique une note qui, fait rarissime, critique sans ménagement une disposition de son ministre : avec les E3C, qui sont « d'une complexité excessive pour les parents », et qui exigent « un surcoût énorme pour un rendement faible » en terme d'organisation, on a comme conséquence « des élèves constamment sous la pression de l'évaluation ». Les IG reprochent par conséquent aux E3C de nuire à « la formation », c'est-à-dire à l'enseignement, en donnant trop de place à la « certification », c'est-à-dire les évaluations. Ils rejoignent également les critiques de la plupart des organisations syndicales à propos de la spécialité mathématiques (d'un niveau trop élevé) et le risque de disparition dans de nombreux lycées des options artistiques ou latin-grec par exemple.

Si même les Inspecteurs Généraux critiquent les E3C, qui reste-t-il pour les défendre ?

**Non aux E3C et à la casse du bac !**

Organisons-nous donc dans les lycées et à l'échelle intersyndicale, localement et nationalement, pour empêcher la mascarade que constituent les E3C ! Nous refusons le faux dilemme dans lequel J.-M. Blanquer veut nous enfermer. L'alternative n'est pas : soit on ne touche à rien, et on est taxé d'immobiliste ou de réac, soit on « modernise » le bac comme le fait Blanquer.

SUD éducation revendique une école « polytechnique », dans laquelle les élèves apprendront à développer **leurs facultés manuelles et intellectuelles** ; une école dans laquelle les évaluations ne seront plus le moyen de réaliser le **tri social** dont la société capitaliste a besoin, mais simplement l'occasion de s'assurer que les élèves savent (faire) ce qu'ils doivent savoir (faire). C'est pourquoi nous voulons toujours « **une autre école, une autre société !** »

---

[1]Il ne s'agit pas en réalité de « contrôle continu », mais de « contrôle en cours de formation ». Le « contrôle continu » désigne plutôt les notes données tout au long de l'année par les professeurs. Mais avec Blanquer, on n'est plus à une approximation près.

[2]Sur ces questions, lire par exemple le livre du sociologue Camille Peugny, Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale. Seuil (2013).

[3]https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1-uKdy8OU-ShKXaieLbMxwcbFI0WosqiP&ll=47.37453718206368 %2C19.926899450000064&z=3

# Violences d'Etat contre les contestations lycéennes - Volet 1

**Karine Abauzit**

RÉPRESSION

**La loi et les armes contre les résistances populaires à la politique ultra-libérale**

Avant même d'appliquer sa politique de destruction massive de tout ce qui fait du commun (casse du code du travail, des services publics, du bac national, des retraites...) Macron et ses sbires ont pris soin au préalable de mettre en place contre les résistances populaires que cette politique ultra-libérale allait engendrer, l'arsenal répressif qui passe par la législation et les violences policières. Ainsi dès l'été 2017 l'état d'urgence est intégré dans le droit commun pour criminaliser les mouvements sociaux ; parallèlement 22 millions d'euros sont déboursés dans des commandes massives de LBD, grenades GLI-F4, etc.

Ainsi, la répression du mouvement des Gilets Jaunes depuis 2018 sera sans précédent sous la Vème République. Au 19 février 2020, sur 880 signalements, on compte 2 décès, 325 blessures à la tête dont 25 éborgnés, 5 mains arrachées, 166 intimidations, insultes, entraves à la presse. C'est aussi une judiciarisation massive avec plus de 10000 interpellations et 1000 personnes qui prennent des peines d'emprisonnement entre décembre 2018 et septembre 2019.

Dans l'Éducation en particulier, en décembre 2018, alors que le ministère instrumentalisait le débat sur l'article 1 de son projet de loi pour essayer de persuader les personnels qu'ils ne disposaient pas de la liberté d'expression, se multiplient les convocations, pressions, mesures d'intimidation contre les personnels qui s'exprimaient contre sa politique. A titre d'exemple on citera qu'après une heure d'info syndicale sur la réforme du lycée en décembre 2018 un collègue vient raconter dans le bureau du proviseur adjoint ce qui s'y est dit, sur ce le proviseur adjoint hurle au chef d'établissement dans le couloir : « Il y a une dangereuse agitatrice, il faut la signaler à la Dasen ! »

Cette réforme de l'Éducation qui détruit tout ce qui représente du collectif (collectif classe, diplômes nationaux...) se fait à grands coups de d'arrestations et de mutilations. Mais d'autres moyens moins spectaculaires sont aussi à la disposition du pouvoir et sont largement employés : censure, intimidations, sanctions administratives, violences judiciaires.

**Dans ce cadre, les lycéen·ne·s mobilisé·e·s depuis plus d'un an ne sont pas entendu·e·s et subissent une répression inédite. État des lieux.**

Après l'arrestation de 151 jeunes menotté·e·s, maintenu·e·s à genoux plusieurs heures puis emmené·e·s en garde à vue pour le simple fait de se trouver aux abords d'un lycée mobilisé en décembre 2018 à Mantes-la-Jolie, et alors qu'en décembre 2018 un élève s'est retrouvé la joue déchiquetée suite à un tir de LBD, la répression reprend et s'intensifie depuis décembre 2019 sur les lycéen·ne·s.

Le 12 décembre 2019 des lycéen·ne·s se sont rassemblé·e·s devant le lycée Jules Fil à Carcassonne contre Macron et son monde. Là, des agents de la BAC ont surgi, suscitant un mouvement de panique parmi les lycéen·ne·s. Ils se sont rapidement engagés dans une course poursuite qui a conduit à l'arrestation extrêmement violente d'un frêle enfant de 15 ans, par un plaquage brutal sur le trottoir.

Certain·e·s, en réaction immédiate pour protéger cet enfant, se sont jeté·e·s sur les policiers ; ils et elles se sont fait abondamment gazer ou ont été menacé·e·s d'interpellation. Certain·e·s ont filmé, et un policier a ordonné à une jeune fille qui le filmait en toute légalité d'arrêter immédiatement, brandissant sa matraque télescopique et lui en assenant un coup dans les côtes alors qu'elle refusait à renoncer d'agir selon son bon droit. La jeune fille en service civique dans un établissement de la ville subira des pressions du chef d'établissement qui l'oblige à démissionner. Quant au jeune lycéen blessé, il a été placé en garde à vue 24h où il a subi pressions et insultes racistes. Il passera ensuite au tribunal et prendra des mesures de réparation. Pas un mot dans les journaux, pas un geste de soutien de la part des collègues envers ce jeune. Comme il y avait eu des jets de pierre, il était probablement coupable selon eux et méritait ce qui lui arrivait. Mais cela préfigurait ce qui allait se passer dans les beaux quartiers parisiens un mois plus tard.

En effet, en janvier démarrent dans tout le pays les E3C et les mobilisations lycéennes s'organisent : face à elles les proviseurs et les flics marchent main dans la main pour les faire taire. Interpellations, convocations, conseils de disciplines, poursuites et menaces directes sont le lot de celles et ceux qui luttent.

La répression est montée d'un cran avec la garde à vue de 4 lycéens parisiens, ceux-là ont eu un soutien de la part des parents, enseignants et militants.

Depuis la rentrée des vacances de février la mobilisation a repris dans les lycées. Avec un phénomène nouveau dans certains lycées d'Île-de-France : les élèves refusent massivement d'aller composer. C'était le cas à Paul Valéry à Paris ou à Colbert, mais aussi au lycée Newton à Clichy-la-Garenne.

Dans certains établissements les épreuves se passent sous la surveillance et la menace de policiers cagoulés et armés ; par exemple au lycée Hélène Boucher à Paris, dans les lycées François Mauriac, à Bordeaux et Max Linder, à Libourne. Au lycée Mozart au Blanc-Mesnil, c'est une nouvelle brigade qui a été testée, les EMS, équipes mobiles de sécurité du Rectorat. Le communiqué des enseignants du lycée raconte : « Ils se sont mis à invectiver les élèves en les bousculant, les ceinturant, les molestant, n'hésitant pas à jouer de leur force physique : une élève a été blessée, une parente d'élève violemment bousculée. »

De fait, la présence policière est permanente sur les lycées et les gardes à vue se multiplient pour endiguer la détermination lycéenne.

**Penser la réaction…**

Tout d'abord il faut bien comprendre qu'un tel niveau de répression dénoncé par de nombreuses institutions internationales telles que l'ONU, la Cour européenne des Droits de l'Homme, Amnesty International montre à quel point ce pouvoir a perdu toute légitimité. Ne pas avoir peur est la première des leçons à tirer.

Ensuite il faut savoir que pour résister au mieux il faut d'abord bien connaitre ses droits. Ainsi en région parisienne les lycéen·ne·s sont invités par la Défense collective Paris - Banlieues le 26 février 2020 à une « une formation juridique pour apprendre à se défendre ensemble face aux différentes formes de répression vécues par les lycéen·ne·s, dans les locaux de la CNT au 33, rue des Vignoles. »

Ainsi différents collectifs organisent la diffusion de l'information, ce sont des collectifs d'avocats que l'on peut contacter, ce sont des livrets, des applications telles que Bad Citizen…

Puis faire connaitre la répression par des rassemblements physiques et la diffusion de l'information aussi bien dans les médias alternatifs que mainstream quand c'est possible et dans les différents recensements des violences policières et de la répression, comme par exemple celui-ci :

Répression des luttes dans l'Éducation - https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1P-gwzGk0j5KW0Xq1NbYxfWBiF0gyMrpA&usp=sharing.

Il semble nécessaire d'engager une réflexion collective au niveau local et des formations pour mieux résister à cela et ne pas laisser les lycéen·nes· seul·e·s face à cette répression.

# 8 mars toute l'année : En lutte contre toutes les formes de sexisme

## Extrait du tract de SUD éducation

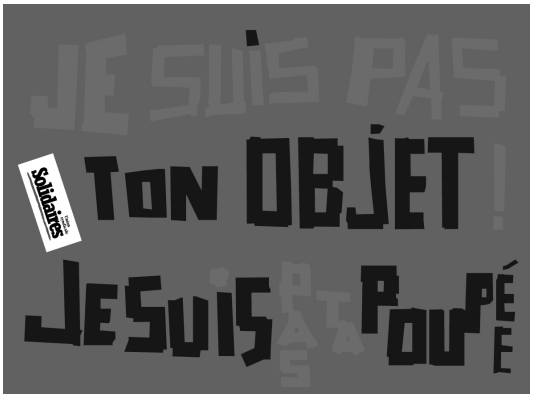

***Le gouvernement a annoncé vouloir faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause du quinquennat. Comme pour le reste, Macron et ses sbires communiquent sans jamais passer aux actes. Pire, en menant une politique de régressions sociales, une guerre contre les services publics et en ruinant le système de protection sociale, le gouvernement organise l'aggravation de la précarité des femmes.***

**La contre réforme des retraites : une attaque en règle contre les femmes.**

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale répète les mêmes mensonges que les autres membres du gouvernement : les femmes seraient les grandes gagnantes de la contre-réforme des retraites. Les seuls grands gagnants seront les fonds de pensions privés.

Les femmes quant à elles, perdraient encore, alors que le système tel qu'il existe leur est déjà défavorable : à l'heure actuelle, les pensions des femmes sont en moyenne 42 % inférieures à celles des hommes.

La contre-réforme des retraites introduit le calcul de la pension sur l'intégralité de la carrière au lieu des six derniers mois pour le public. Or, les femmes ont des carrières moins linéaires que les hommes. Dans l'Éducation nationale, 14% d'entre-elles sont à temps partiel contre 5% des hommes, essentiellement pour des raisons familiales et de double journée de travail (80 % des tâches domestiques sont effectuées par les femmes). Cela a donc des effets sur l'évolution de carrière, sur la rémunération (à corps grade égal, les femmes gagnent 14 % de moins que les hommes) et bien évidemment sur le calcul de la retraite !

**Violences sexistes et sexuelles : le silence assourdissant de la hiérarchie**

Des collègues et élèves dénoncent de plus en plus des situations de violences sexistes et sexuelles de l'école à l'Université. Le silence que leur opposent les institutions est alors assourdissant. En faisant l'autruche, l'administration

culpabilise les victimes, renforce la culture du viol et développe le sentiment d'impunité chez les agresseurs.

La circulaire du 9 mars 2018, qui prévoit la protection des victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, n'est pas appliquée : les collègues qui ont dénoncé les violences subies n'ont bénéficié ni de protection ni d'accompagnement convenables. Pourtant l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agent·e·s sur leurs lieux de travail !

Un véritable protocole d'accord social est nécessaire pour que les violences sexuelles cessent ! Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche doivent prendre leurs responsabilités et agir concrètement pour prévenir les violences, pour protéger les victimes et pour sanctionner les agresseurs. Suite à d'autres initiatives communes sur cette question, SUD éducation a proposé une initiative allant dans ce sens à l'intersyndicale.

**SUD éducation revendique :**

**une formation des personnels à des pédagogies antisexistes et à l'éducation aux sexualités ;**

**une réelle prévention des paroles/actes/agressions sexistes et LGBTQIphobes au travail et des mesures à la hauteur des enjeux lorsque cela se produit ;**

**le retrait du projet Macron/Delevoye de casse des retraites ;**

**l'égalité salariale entre les hommes et les femmes et la réduction du temps de travail pour permettre l'articulation vie privée/vie publique ;**

**une retraite égale dans les faits pour les hommes et les femmes. Cela implique une réelle égalité salariale mais aussi une répartition égalitaire ou a minima totalement compensée des charges éducatives et domestiques.**

***Contre toutes les formes de sexisme, SUD éducation appelle à participer massivement à toutes les initiatives à l'occasion de la journée de luttes des femmes le 8 mars.***

## 49-3 :
## SUD éducation dénonce le coup de force du gouvernement

Ce samedi, le Premier ministre a profité du Conseil des ministres consacré à la crise sanitaire pour utiliser l'article 49-3 de la Constitution et faire adopter son projet de casse des retraites sans vote du Parlement.

**C'est un véritable coup de force.**

**SUD éducation appelle dès maintenant les personnels à participer à toutes les initiatives décidées localement.**

**SUD éducation met à la disposition des personnels son préavis de grève permanent et encourage les professeur-e-s des écoles à déposer une déclaration d'intention de grève pour rejoindre toutes les actions qui sont et seront décidées par les personnels.**

# ADHÉSION 2019 - 2020

**SUD éducation 66-11**
3 impasse San Gil - 66000 Perpignan
06 84 89 01 17
66-11@sudeducation.org
www.sudeducation66.org

## Adhérent·e

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Commune : ..... Téléphone : ..... E-mail : .....

## Situation professionnelle

Branche (1er ou 2nd degré, supérieur) : ..... Corps, grade (ATTEE, PE, certifié·e, hors-classe…) : .....

Discipline, fonction, statut (stagiaire, adjoint·e, brigade, TZR, …) : .....

❑ Temps complet ❑ Temps partiel : .....

❑ Disponibilité ❑ Congé (type : .....) ❑ Retraité

## Établissement d'exercice ou de rattachement administratif

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## Cotisation

***66 % des sommes versées en 2019 seront déductibles de vos impôts 2019 ou ouvriront un crédit d'impôt***
(un justificatif vous sera adressé en 2020).

Montant de la cotisation annuelle 2019 - 2020 (consulter le tableau ci-dessous) : ..... **€**
Cotisation payée en : ❑ **une** fois ❑ **deux** fois ❑ **trois** fois ❑ **dix** fois

Montants des cotisations, à calculer d'après le salaire mensuel net moyen de l'année civile **2017** :

| Salaire **mensuel** net moyen **en 2018** | **Cotisation annuelle** | **Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)** | Taux de cotisation |
|---|---|---|---|
| - de 600 € | **6 €** | **2,06 €** | / |
| + de 600 € | **15 €** | **5,10 €** | 2,50 % |
| + de 750 € | **27 €** | **9,18 €** | 3,60 % |
| + de 900 € | **45 €** | **15,30 €** | 4,74 % |
| + de 1000 € | **54 €** | **18,36 €** | 5,14 % |
| + de 1100 € | **64 €** | **21,76 €** | 5,57 % |
| + de 1200 € | **75 €** | **25,50 €** | 6 % |
| + de 1300 € | **88,5 €** | **30,09 €** | 6,56 % |
| + de 1400 € | **102 €** | **34,68 €** | 7,03 % |
| + de 1500 € | **117 €** | **39,78 €** | 7,55 % |
| + de 1600 € | **135 €** | **45,90 €** | 8,18 % |
| + de 1700 € | **153 €** | **52,02 €** | 8,74 % |
| + de 1800 € | **174 €** | **59,16 €** | 9,41 % |
| + de 1900 € | **192 €** | **65,28 €** | 9,85 % |
| + de 2000 € | **210 €** | **71,40 €** | 10,24 % |
| + de 2100 € | **230 €** | **78,20 €** | 10,70 % |

| Salaire **mensuel** net moyen en **2018** | **Cotisation annuelle** | **Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)** | Taux de cotisation |
|---|---|---|---|
| + de 2200 € | **251 €** | **85,34 €** | 11,16 % |
| + de 2300 € | **272 €** | **92,48 €** | 11,57 % |
| + de 2400 € | **293 €** | **99,62 €** | 11,96 % |
| + de 2500 € | **315 €** | **107,10 €** | 12,35 % |
| + de 2600 € | **340 €** | **115,60 €** | 12,83 % |
| + de 2700 € | **364 €** | **123,76 €** | 13,24 % |
| + de 2800 € | **390 €** | **132,60 €** | 13,68 % |
| + de 2900 € | **416 €** | **141,44 €** | 14,10 % |
| + de 3000 € | **443 €** | **150,62 €** | 14,52 % |
| + de 3100 € | **472 €** | **160,48 €** | 14,98 % |
| + de 3200 € | **500 €** | **170,00 €** | 15,38 % |
| + de 3300 € | **530 €** | **180,20 €** | 15,82 % |
| + de 3400 € | **561 €** | **190,74 €** | 16,26 % |
| + de 3500 € | **593 €** | **201,62 €** | 16,70 % |
| + de 3600 € | **Calcul*** | 34 % cotisation | 17,30 % |

* Cotisation annuelle = *17,30% du salaire mensuel net moyen.*

**Joindre tous les chèques.** Paiements en deux ou trois fois : le deuxième chèque sera encaissé le 31 janvier 2020 et le troisième le 30 avril 2020. Paiements en dix fois : un chèque par mois sera prélevé de septembre à juin.
***Pour tout cas particulier (difficulté de paiement, etc.), contactez SUD éducation 66-11.***
Le(s) chèque(s) *à l'ordre de SUD éducation 66-11* et le présent bulletin d'adhésion sont à adresser à :
**SUD éducation 66-11** - **3, impasse San Gil** - **66000 Perpignan**

*J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération SUD éducation.*

Date : Signature :

# SUD éducation rejoint la blackweek contre blackrock

***Le projet de loi contre la réforme des retraites est toujours plus impopulaire dans l'opinion. Contrairement à ce qu'essaie de dire le gouvernement, les femmes n'en seront pas les grandes gagnantes, bien au contraire. Le Conseil d'État a rendu un avis négatif sur le projet de loi. La suppression supposée de l'âge pivot apparaît clairement aux yeux de toutes et tous comme un enfumage, destiné essentiellement à donner une porte de sortie à l'UNSA et à la CFDT. Les revalorisations annoncées par le ministère ne sont qu'une diversion pour tenter de faire avaler la pilule du projet de loi : les personnels n'y croient pas une seconde. Un nouveau scandale vient d'éclater, montrant encore une fois le lien organique entre le monde de l'assurance et le projet de loi, avec la révélation des parts détenues dans AXA par le rapporteur du projet de loi, Jacques Maire. En parallèle, la mobilisation contre la mise en place du bac Blanquer prend de l'ampleur, et le ministère y répond par une répression aveugle.***

Pour SUD éducation, il s'agit de porter le coup de grâce au gouvernement. Pour cela, chacun-e sait qu'une journée de grève isolée ne sera pas suffisante : c'est bien un mouvement de grève reconductible qu'il s'agit de construire ! La date, posée par l'intersyndicale interprofessionnelle du 31 mars, est l'occasion de réactiver la dynamique du 5 décembre par un travail de conviction approfondi auprès de nos collègues. Elle doit être l'occasion d'un 2e round contre le projet de réforme des retraites, pour mettre KO le gouvernement. Mais le 31 mars ne pourra être une date énorme que si elle s'inscrit dans une dynamique de montée en puissance. À ce titre, le mois de mars représente une opportunité majeure : début de la mobilisation dans l'ESR le 5 mars, grève des femmes le 8 mars, grève contre le climat le 13 mars, manifs gilets jaunes le 14 mars, manif contre le racisme le 21 mars...

Dans l'éducation, de nombreuses assemblées générales de personnels ont décidé de mettre dans le paysage une semaine de mobilisation la semaine du 16 mars. Elles ont choisi de l'appeler "Black week contre black rock", pour désigner la réforme pour ce qu'elle est : une opportunité majeure d'engraisser encore davantage les véritables gagnants de la réforme que sont les capitalistes. Pour SUD éducation, il est clair que l'auto-organisation doit être au cœur de la dynamique de la grève. C'est pour cela que la fédération SUD éducation rejoint l'appel à une semaine noire contre Blackrock à partir du 16 mars. Pour ne pas en rester aux mots et favoriser concrètement la participation à l'ensemble des actions prévues, SUD éducation a déposé un préavis de grève spécifique sur cette semaine couvrant tous les personnels de la maternelle à l'Université.

Enfin, un coup de force se prépare avec l'utilisation du 49-3 pour faire passer le projet de loi sans vote des parlementaires. Si le gouvernement osait y recourir, SUD éducation appellerait les personnels à participer à toutes les initiatives décidées localement. SUD éducation met à la disposition des personnels son préavis de grève permanent et encourage les professeur-e-s des écoles à déposer une déclaration d'intention de grève sur tout le mois de mars pour être en mesure de débrayer quand elles et ils le décident.

**SUD éducation revendique l'abandon du projet de loi Macron-Delevoye**

**SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à rejoindre les initiatives prévues dans le cadre de la semaine noire contre Blackrock**
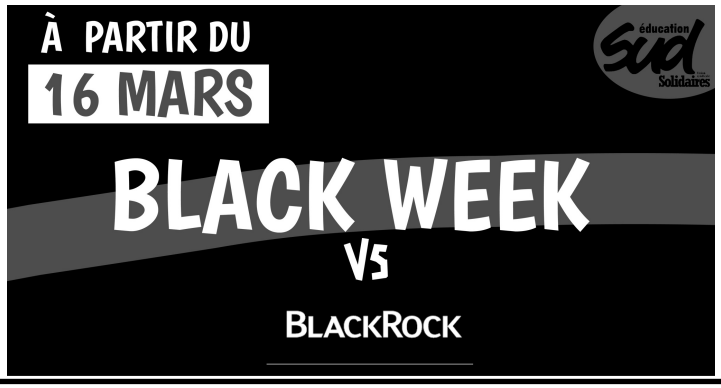
**SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à construire et à mettre en débat la reprise de la grève et sa reconduction jusqu'à l'abandon du projet de loi, en prenant appui sur le 31 mars pour réactiver la dynamique de grève reconductible**